



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-11-3-6

Séance du vendredi 7 décembre
2018

VENTE PAR LES DOMAINES DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article R 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à faire procéder, le 10 janvier 2019 à VELAINE en HAYE, à la vente aux enchères publiques organisée par le Service des Domaines des véhicules et matériels réformés par le Département, dont le détail figure dans le document joint en annexe 1 à la présente délibération.
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tous les documents relatifs aux ventes réalisées.
- ✓ Précise que les recettes seront recouvrées au programme A638, chapitre 77, fonction 621, nature 775 ou nature 7788 du budget départemental.
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à faire procéder à la sortie de la liste des inventaires les matériels invendables dont le détail figure dans le document joint en annexe 2 à la présente délibération afin de faire procéder à leur destruction.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité